

ROSELIÈRES  
ÉTANGS  
PRAIRIES  
CHANGEMENT CLIMATIQUE  
BIODIVERSITÉ  
SENSIBILISER  
AGIR  
EAU

# Zones humides, zones utiles

Plan départemental d'actions en faveur des milieux humides  
et aquatiques de l'Eure PDAMHA 2020-2030

# UNE ZONE HUMIDE, C'EST QUOI ?

Les milieux humides regroupent des espaces naturels de transition entre la terre et l'eau comme les roselières, les prairies, les marais, les étangs ...

Les milieux humides et aquatiques couvrent 8,7 % de la surface de l'Eure (3% de la surface de la France Métropolitaine). Marais Vernier, vallées de la Seine, de la Risle, de la Charentonne, de l'Avre, de l'Eure et de l'Iton ou mares du Pays du Roumois... autant de lieux qui illustrent la diversité et la richesse de ce patrimoine naturel.

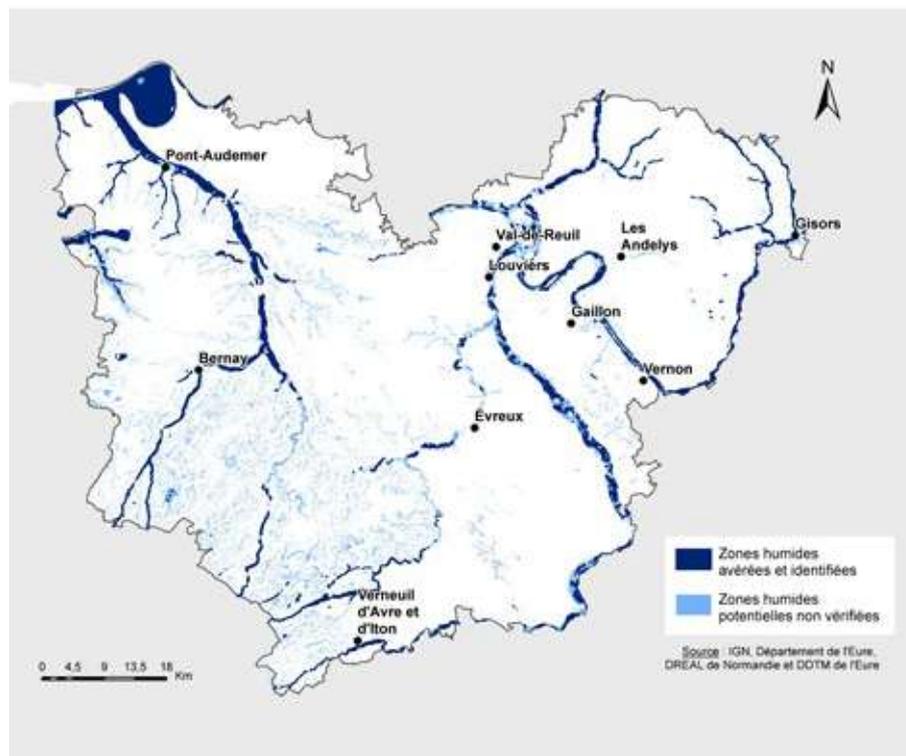
**Les textes internationaux et nationaux définissent clairement ces milieux :**

## **La Convention Internationale de Ramsar de 1971** indique que

« les zones humides sont des étendues de marais, de fagnes, de tourbières ou d'eaux naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires, où l'eau est stagnante ou courante, douce, saumâtre ou salée, y compris des étendues d'eau marine dont la profondeur à marée basse n'excède pas six mètres. »

## **La loi sur l'eau de 1992 (article L.211-1 du Code de l'Environnement) :**

« les zones humides sont des terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire. La végétation quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année. »



# DES MILIEUX NATURELS MENACÉS...

**Mals connus, les milieux humides sont souvent considérés comme des terrains improductifs et sans intérêt. Ce qui les classe parmi les milieux naturels les plus dégradés et menacés.**

Au cours du XX<sup>ème</sup> siècle, 65 % de ces milieux ont disparu en France métropolitaine. Les menaces sont nombreuses :

- remblais liés au développement de l'urbanisation ;
- drainage excessif, mise en culture ;
- abandon des activités d'élevage (pâturage) ;
- assèchement par modification ou canalisation des cours d'eau (baisse du niveau de la nappe, travaux hydrauliques) ;
- pollutions liées aux activités humaines ...



# ... MALGRÉ UN RÔLE ÉCONOMIQUE ET ÉCOLOGIQUE INDÉNIABLE

**Dans un contexte de changement climatique, ces milieux jouent pourtant un rôle économique et sociétal important. Ces espaces répondent à de nombreux défis :**

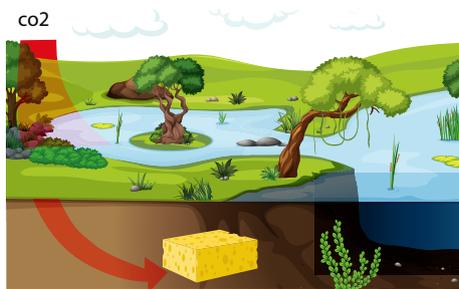
- ils sont riches d'une extraordinaire biodiversité, ils abritent une faune et une flore spécifiques. Ce sont notamment en France des habitats privilégiés pour près de 30 % des espèces végétales remarquables et menacées et 50 % des espèces d'oiseaux.
- ils participent également au maintien d'une bonne qualité de l'eau (épuration naturelle). Grâce à leurs plantes et aux micro-organismes, les zones humides filtrent certaines pollutions comme l'azote ou le phosphore et absorbent du carbone. Un vrai atout face au changement climatique et aux pollutions diffuses.

**Les zones humides apportent des bénéfices à l'environnement mais aussi à l'Homme :**

- elles sont connectées aux rivières et permettent de limiter les crues, sécuriser les populations face aux inondations, améliorer la qualité de l'eau en vue d'une production d'eau potable. A l'inverse en période sèche, les zones humides restituent l'eau qu'elles ont stockée aux rivières. Le niveau minimal des cours d'eau, l'étiage, s'en trouve donc augmenté en période de basses eaux et les nappes rechargées par infiltration.
- elles sont le support d'activités agricoles (élevage), touristiques ou récréatives (pêche, chasse, tourisme vert...).



Rôle dans l'amélioration de la qualité de l'eau



Rôle climatique de capture du Carbone



Rôle pour la biodiversité



Rôle hydraulique dans l'atténuation des crues



Rôle de stockage d'eau et de soutien d'étiage





# UN PLAN D' ACTIONS AMBITIEUX

Au regard des enjeux, la mise en œuvre d'un plan d'actions en faveur des milieux humides et aquatiques (PDAMAH) est apparue nécessaire. Ce plan d'actions doit garantir la préservation de ce patrimoine et définir clairement, et de façon collective, les moyens et responsabilités de chaque territoire et acteurs pour son maintien.

Pour ce faire, un travail collectif a été réalisé communément entre le Département de l'Eure, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, les services de l'Etat et avec l'aide des acteurs du territoire, pour identifier les actions à mettre en place dans les 10 prochaines années, notamment en lien avec les EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) et les structures en charge de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).

**Ainsi, les acteurs se sont fixés deux objectifs :**

- 1** Stopper la disparition et la dégradation des milieux humides dans l'Eure et accélérer la remise en état de leurs fonctions écologiques, économiques et sociétales.
- 2** Accompagner les acteurs de la GEMAPI dans la préservation et la gestion des milieux humides en lien avec les milieux aquatiques.

# 5 GRANDS AXES DE TRAVAIL POUR LES 10 ANNÉES À VENIR



**Les actions de ce plan sont regroupées en 5 domaines permettant de mesurer l'ensemble des missions à réaliser.**

## 1- Organiser le réseau départemental et la gouvernance

Afin d'assurer une cohérence à l'échelle départementale et que chaque territoire soit bénéficiaire de ce plan, il est important d'animer, de sensibiliser et de mobiliser les territoires afin d'aider les maîtres d'ouvrages locaux à porter les enjeux de préservation des milieux humides.. Le Département de l'Eure accompagnera, avec l'aide des services de l'État et l'Agence de l'Eau, les territoires à prendre en charge cette compétence.

## 2- Préserver et gérer des milieux humides et aquatiques

Pour préserver ou restaurer ces milieux, il faut les connaître et organiser les interventions via des documents de planification. Ce sont des plans pluriannuels d'entretien et de restauration des milieux humides à l'échelle de bassin versant ou des documents opérationnels de gestion sur les sites prioritaires. Le but : que chaque territoire puisse bénéficier de ces outils de planification dans les 10 prochaines années et puisse avoir des actions concrètes de restauration de ce patrimoine !

## 3- Inventorier les milieux humides pour mieux les gérer

La définition et la mise en œuvre de mesures de préservation d'une zone humide nécessitent au préalable de connaître sa localisation, son fonctionnement et son état de dégradation. Disposer d'un inventaire précis des zones humides est une première étape indispensable.

#### 4- Renforcer la prise en compte des milieux humides dans l'aménagement du territoire

Pour protéger et agir plus efficacement sur ces espaces, leur intégration dans les documents d'urbanisme est primordiale. Au-delà, l'émergence de stratégies foncières locales peut permettre de préserver certains sites exceptionnels.

#### 5- Faire connaître les milieux humides et les services qu'ils rendent

Un appui à la sensibilisation du grand public et à la valorisation pédagogique et touristique de ces milieux sera mis en œuvre en lien avec le schéma des Espaces Naturels Sensibles et ce, afin de mieux informer les Eurois des bénéfices apportés par ces milieux naturels.



POUR PLUS D'INFORMATION SUR CE PLAN, VOUS POUVEZ CONTACTER :

**LE DÉPARTEMENT DE L'EURE**  
**DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ESPACE RURAL ET DE L'AGRICULTURE**

TÉL : 02 32 31 50 49

DEERA-SECRETARIAT@EURE.FR

**L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE – SEINE AVAL**

ACCUEIL@DSAV.FR

**LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER**

TÉL : 02.32.29.60.60.

DDTM-MISE@EURE.GOUV.FR